

COMMUNIQUE

Saison Piste 2023

Montigny-le-Bretonneux, le 6 Mars 2023

Veillez-trouver ci-dessous le communiqué concernant l'étude de libéralisation des braquets piste :

Étude sur la libéralisation des développements sur piste Catégories U17 Hommes et U15/U17 Femmes

Information générale

La Commission Nationale (CN) piste, avec le concours de la Direction Technique Nationale, a lancé une étude concernant les développements pour la catégorie U15/U17 femmes et U17 Hommes.

Nous vous proposons de contribuer à la réflexion sur les développements en mettant en place un test sur deux épreuves (endurance et vitesse) lors d'une de vos prochaines organisations. Sur ces 2 épreuves, le développement sera rendu libre pour les catégories mentionnées plus haut.

Les deux épreuves retenues sont :

- La Course aux Points
- La Vitesse individuelle.

À l'issue de ce test, il sera recueilli votre retour sur le déroulé de ces 2 épreuves avec des indicateurs du type :

- Sensations des athlètes (les faire verbaliser)
- Ressentis des éducateurs de club (tendre l'oreille)
- Impact sur les stratégies de course (surtout en vitesse, observer les aspects technico-tactiques)
- Physionomie du peloton lors de la course aux points (observer si le peloton est compact, étiré, etc)
- État de la hiérarchie sportive avec ces développements libres

Pour réaliser ce test en compétition qui est hors règlement fédéral, il vous est demandé d'adresser une demande de dérogation à M. Yannick POUÉY, Secrétaire Général de la FFC.

Information aux athlètes U15/U17 Femmes et U17 Hommes

Vous allez participer à une compétition durant laquelle 2 épreuves serviront de test pour une éventuelle évolution des développements pour votre catégorie. Aussi, le choix des développements est libre : c'est l'occasion de vous tester et de travailler les qualités de force !

Pensez à prévoir le matériel adéquate : plateaux, pignons et chaîne (il sera peut-être nécessaire d'ajouter des maillons).

Information au corps arbitral

Prise en compte de la préconisation de la CN Piste qui sera appliquée lors de ces 2 épreuves en compétition.

Nota

Il est demandé aux Comités Régionaux désignés de communiquer auprès de leurs clubs ainsi qu'auprès des engagés des catégories mentionnées lors de ces épreuves.

A propos de la Fédération Française de Cyclisme

Créée en 1881, la Fédération Française de Cyclisme est une fédération sportive olympique, agréée et délégataire du Ministère des Sports. Elle a pour objet l'organisation, la promotion et le développement, sur tout le territoire français, du sport cycliste sous toutes ses formes et notamment pour les disciplines : cyclisme sur route, cyclisme sur piste, VTT, BMX, Cyclo-Cross, Polo Vélo, cyclisme en salle et vélo couché.

Elle regroupe plus de 2500 clubs affiliés et près de 120 000 licenciés.

Son siège social est implanté, depuis janvier 2014, au Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Direction des Evénements et de la Règlementation (DERS) :

Aude LEFORT - Responsable Piste

a.lefort@ffc.fr / 01 81 88 09 34 - 06 99 17 86 72

Fédération Française de Cyclisme

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny-le-Bretonneux

www.ffc.fr

